



## INFORMATION POUR LES RESIDENTS ET LES FAMILLES

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Président du Conseil Départemental, par Arrêté en date du 23 Juillet 2024, a fixé les Prix de Journée Hébergement et Dépendance 2024 suivants :

<b>G.I.R</b>	<b><u>Prix de journée Hébergement</u></b>	<b><u>Tarifs dépendance</u></b>	<b><u>Tarif hospitalisation / réservation</u></b>
<u>1 et 2</u>	64.86 €	+ 20.65 €	44.86 €
<u>3 et 4</u>	64.86 €	+ 13.11 €	44.86 €
<u>5 et 6</u>	64.86 €	+ 5.57 €	44.86 €

Ils sont applicables au 1<sup>er</sup> Août 2024.

Je reste, bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'ILE-BOUCHARD, le 1<sup>ER</sup> Août 2024.

La Directrice Déléguée,

  


M.-B. LEBATARD